



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**  
Service de l'urbanisme

# DÉCLARATION D'UNE CONSTRUCTION INOCUPÉE

# 29

## SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement de la propriété : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

Nature de l'usage : \_\_\_\_\_

## SECTION 3 : DESCRIPTION DE LA CESSATION DES ACTIVITÉS

Date de fin de l'occupation de la construction : \_\_\_\_\_

Système d'alarme :

Service de surveillance : \_\_\_\_\_

Cadenassage des ouvertures et contreplaqué : \_\_\_\_\_

## SECTION 4 : ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET SERVICES

Installation septique :

Piscine :

Puit :

Quai :

Aqueduc :

Égout :

Coupure Hydro-Québec :

Veillez nous transmettre cette déclaration accompagnée de votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

**En personne** : en vous présentant à nos bureaux du 1145, rue de Saint-Jovite;

**Par courriel** : [urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca);

**Par la poste** : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1.

Merci de votre collaboration. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-425-8614.

La Ville de Mont-Tremblant ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le présent formulaire et le texte officiel.

**SECTION 5 : RAISON DE LA CESSATION DE L'USAGE**

Insalubrité :  Délabrement/dangerosité :   
 Incendie/sinistre :  Autres : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'unité/logement : \_\_\_\_\_ Si habitation : nombre chambre à coucher : \_\_\_\_\_  
 Durée prévue de l'inoccupation de la construction : \_\_\_\_\_  
 Travaux projetés ou démolition projetée :

---



---



---



---

**SECTION 6 : DÉCLARATION**

- J'atteste, en tant que propriétaire, de l'inoccupation de la construction aux conditions applicables et prévues au règlement ci-dessous mentionné.
- J'atteste, en tant que propriétaire, que tous les renseignements et les documents fournis sont complets et exacts.

Signature du propriétaire \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**Extrait du règlement de construction (2008)-104 :**

« En vertu de l'article 41.1 du règlement de construction de la Ville de Mont-Tremblant, le propriétaire d'une construction inoccupée doit remplir le formulaire de déclaration d'une construction inoccupée et la transmettre au Service de l'urbanisme dans un délai de 15 jours.

Le propriétaire d'une construction déclarée inoccupée peut, à tout moment, retirer la déclaration sur simple demande écrite présentée à l'autorité compétente. »

Veillez nous transmettre cette déclaration accompagnée de votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

**En personne** : en vous présentant à nos bureaux du 1145, rue de Saint-Jovite;

**Par courriel** : [urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca);

**Par la poste** : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1.

Merci de votre collaboration. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-425-8614.

La Ville de Mont-Tremblant ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le présent formulaire et le texte officiel.